



Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Chartres - Canton des Villages Vovéens
3 rue de la Mairie - 28 310 Fresnay l'Évêque
Tél. / Fax : 02 37 99 90 31
E-mail : fresnay-leveque@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 19 janvier 2026

Date de convocation : 13/01/2026

Le dix-neuf janvier de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Fresnay-l'Evêque.

Présents

M. Francis BESNARD – Mme Chantal BONNET - M. Elie CHIMIER - M. Alexandre DECOURTY - M. Thierry LAURE - Mme Martine MINEAU - Mme Céline PERCHE - Mme Laura PLANTE - M. Marc TILLIER -M. Éric VIGIER – Mme Sabrina ZOUZOU

Absents excusés

Mme Valérie FELTEN donne pouvoir à M. Thierry LAURE
Mme Gaëlle MINEAU donne pouvoir à Mme Céline PERCHE

Absent

M. Adrien MONVOISIN

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoir(s) : 2

La séance ouverte, Mme Laura PLANTE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Information des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération n°2014-04-11-10 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relative à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Pas de décision prise

DELIBERATION N° 2026-01-19-01
BUDGET DE L'EAU 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Constatant une insuffisance de crédit au chapitre 66, il convient prendre une décision modificative afin de couvrir un besoin de 240,11 €.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2025 de l'eau comme suit :

Libellés	Montant BP	Décision Modificative	Montant BP + DM
FONCTIONNEMENT			
Dépenses / Chapitre 022 (Dépenses imprévues)	20 000,00 €	- 250,00 €	19 750,00 €
Dépenses / Chapitre 066 – Compte 66111 (Intérêts réglés à l'échéance)	6 000,00 €	+250,00 €	6 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 pour dont 2 pouvoirs, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget de l'eau 2025 telle que détaillée dans le tableau précédent

DELIBERATION N° 2026-01-19-02
AMENAGEMENT MOBILIER BIBLIOTHEQUE GRANDE COUR

Monsieur le Maire propose d'anticiper le transfert de la bibliothèque actuellement située avenue de la Gare vers la Grande Cour dans un espace plus grand et mieux adapté au fonctionnement de la bibliothèque dans le cadre du réseau des bibliothèques et médiathèques d'Eure et Loir (MDEL).

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'une Aide au Développement et précise que :

La demande d'aide au développement sera étudiée selon les critères suivants :

- Les moyens de fonctionnement de la bibliothèque en termes de budget, de surface, d'amplitude d'ouverture au public.
- Appréciation par la Médiathèque départementale de la pertinence du projet au regard du développement de la bibliothèque.

Les moyens de fonctionnement de la bibliothèque

- Budget de fonctionnement de la bibliothèque
 - o Montant dépensé en 2024 pour les acquisitions et l'animation : 636,00 €
 - o Montant dépensé en 2025 pour les acquisitions et l'animation : 749,63 €
- Surface actuelle de la bibliothèque : 25 m²
- Surface de la nouvelle bibliothèque : 115 m²
- Nombre d'heures d'ouverture au public en 2025 : 2. heures/semaine
- Nombre d'heures d'ouverture prévisionnelle de la nouvelle bibliothèque en 2026 :
 - o 2 demi-journées par semaine (personnel communal)
 - o 1 demi-journée par semaine (bénévole)

- Ouverture ponctuelle pour groupe scolaire (école du regroupement et commune alentour)

Descriptif et intérêt du projet pour le développement de la bibliothèque

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, nous avons aménagé un ancien corps de ferme (Projet Grande Cour).

Un des bâtiments accueille un bar-tabac-restaurant, un deuxième bâtiment accueille un commerce alimentaire (supérette multi-services), une Halle couverte avec 2 alvéoles commerciales, un troisième bâtiment accueille un centre d'interprétation consacré à la Beauce et à l'énergie éolienne, une bibliothèque avec salle média et une salle associative (qui peut servir pour des travaux pédagogiques dans le cadre du fonctionnement du centre d'interprétation et de salle de lecture pour la bibliothèque).

Le déménagement de l'ancienne bibliothèque vers ce nouveau lieu prévu courant mars permettra d'accueillir un public plus large dans de meilleures conditions : espace lecture, espace repos, espace enfants.

Pour ce faire nous avons demandé conseils à M. LAMOTTE du Conseil Départemental pour rationaliser nos espaces et cibler nos choix de mobiliers en complément de l'existant : présentoirs, en tête de gondole, bacs à livres et à albums, tapis, canapé et chaises. Nous pensons réaliser cet aménagement sur deux ans une première année avec l'achat de présentoirs et une seconde avec l'achat de meubles de confort avec un éventuel ajustement de présentoirs après la première année d'exploitation.

Objectif(s)	Solutions envisagées	Résultats attendus	Montant du devis
			HT en €
Améliorer l'accueil à la bibliothèque	Présentoirs	Accueil plus convivial des usagers	327,84 €
	Mobilier de confort pour les jeunes publics		369,00 €
	Mobiliers de rangement et de présentation		1363,46 €

Total des dépenses en HT : 2060,30 €

Montant de la subvention demandée : 1000,00 €

Autofinancement HT : 1060,30 €

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 pour dont 2 pouvoirs, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adopter cette demande subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre de l'aide au développement
- **DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser l'achat de matériel nécessaire à cet aménagement

Fait à Fresnay-L'Evêque, le 19 janvier 2026 en 2 exemplaires.

Le Maire
BESNARD Francis
Lu et approuvé

Le secrétaire de séance
PLANTE Laura
Lu et approuvé

